

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 134

présenté par

M. Huet, M. Le Fur, M. Reiss, Mme Grosskost, M. Mathis, Mme Ameline, M. Salen,  
M. Daubresse, M. Brochand, M. Sermier, M. Douillet, Mme Louwagie, Mme Dion, M. Mariani,  
Mme Le Callennec et M. Lazaro

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Des actions de promotion de la santé sont également conduites en concertation avec le monde sportif au sein même des associations. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'activité sportive apparaît comme un moyen très utile de prévention en matière de santé publique. Il importe donc de prévoir, en concertation avec le monde sportif, la mise en place d'actions de prévention à destination, des jeunes publics.